

FÉVRIER 2009

Bulletin municipal

Des organismes déménagent...

Prévention des incendies
NOUVEAU RÈGLEMENT

Un site permanent
pour le Musée

SURVEILLEZ LES JOURNAUX LOCAUX POUR LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE LOISIR

Salaberry-de-Valleyfield construit pour l'avenir...

Les décisions du conseil municipal et l'effort acharné de notre personnel, depuis plusieurs années, ont porté fruits en matière économique. **Des investissements industriels majeurs sont prévus en 2009** : la phase III des travaux d'implantation de Diageo (entrepôts de maturation) dans le parc industriel et portuaire Perron, l'agrandissement chez Owens-Corning dans le parc d'affaires Arthur-Miron et des travaux préparatoires aux implantations industrielles de Canata Energy et de Chandni Oil. Ces deux entreprises, dotées de nouvelles technologies, créeront plus de 225 nouveaux emplois.

Au niveau résidentiel, les entrepreneurs seront tout aussi actifs en 2009 : trois autres projets résidentiels verront le jour : *Mon Boisé phase I* dans le quartier Saint-Timothée, *Boisée de l'Île phase II* dans le quartier Grande-Île et *la phase IV de Place du Confort-Fenêtre sur le bassin* (Victoria est). Différents projets majeurs de construction s'amorceront comme le projet *Manoir des Îles* de 24 logements pour personnes en légère perte d'autonomie, tout près des résidences Gabriel dans le quartier Saint-Timothée. Ce projet nécessitera un investissement de 2,4 millions de dollars; la Ville y injectera un montant de 375 000 \$. La phase II des travaux de rénovation et d'agrandissement de la résidence l'Anneau d'or débutera, tout comme les travaux de transformation de l'ancienne église Saint-Eugène destinée à faire place à un complexe d'habitation.

Le secteur institutionnel connaîtra une meilleure année encore : les travaux d'agrandissement et de rénovation du palais de justice débuteront en juin prochain, un investissement de près de 70 millions de dollars est prévu. Le Musée de société des Deux-Rives ouvrira les portes de son site permanent en septembre. Enfin, la venue de l'autoroute 30 apportera d'incalculables avantages pour notre ville.

Salaberry-de-Valleyfield a grandement changé au cours de la dernière décennie et attire maintenant des investisseurs qui voient dans notre milieu une terre fertile au développement et à la croissance.

Le conseil municipal,



Denis Lapointe, maire

DE GAUCHE À DROITE

1^{re} rangée : Robert Savard, Denis Lapointe, Pierre-Paul Messier et Jacques Smith.

2^e rangée : Normand Amesse, Jean-Marc Rochon, Jean-Jacques Leduc et Denis Laïtre.



Réalisations et statistiques 2008

Salaberry-de-Valleyfield en excellente position pour les années à venir!

La Ville a connu une activité de construction très vigoureuse en 2008, laquelle témoigne des réalisations économiques plus qu'exemplaires en ces temps difficiles. C'est la neuvième année consécutive de gains en termes de nombre de permis émis :

- 81 685 539 \$ en valeur de permis émis en 2008, une augmentation de 28,4 %;
- 1 693 permis émis en 2008, un accroissement de 12,9 %;
- augmentation de 912,4 % des investissements industriels, plus de 26 753 867 \$ investis en 2008 comparativement à 2 642 500 \$ en 2007;
- accroissement de 444,2 % des investissements institutionnels pour un montant de plus de 6 millions de dollars en 2008;
- 41,4 millions de dollars investis dans le secteur résidentiel en 2008;
- plus de 274 unités résidentielles créées.

Des travaux majeurs de construction ont été réalisés dans tous les domaines, notamment au niveau des investissements pour les entrepôts de Diageo, du centre administratif du port, des nombreuses résidences multifamiliales un peu partout sur le territoire, de l'agrandissement de l'hôpital du Suroît et de la caserne Roma-Bougie et des travaux de construction sur le boulevard Monseigneur-Langlois.



Sommaire

À propos de.....	p. 2
Développement	p. 3-4
Communications	p. 5
Cour municipale	p. 6
Environnement et	p. 7 à 9
travaux publics	

Sécurité incendie	p. 10-11
Service récréatif et	p. 12 à 18
communautaires	
P'tit rappel	p. 19

Photo de la page couverture :
Plaisir d'hiver (photo Manon Chaput)

Dès 2009, on verra poindre les projets suivants :

- agrandissement chez Owens-Corning;
 - implantation de Canata Energy et de Chandni Oil;
 - construction d'un entrepôt au port;
 - agrandissement de trois secteurs résidentiels qui créeront plus de 225 logements;
 - construction du Manoir des Îles, une résidence pour personnes âgées en légère perte d'autonomie;
 - transformation de l'église Saint-Eugène;
 - injection de 1,4 million de dollars dans les installations de l'OMH;
 - agrandissement du palais de justice;
 - construction du nouveau poste de la Sûreté du Québec;
- amorce des travaux de modernisation de l'usine d'épuration;
 - implantations commerciales sur le boulevard Monseigneur-Langlois;
 - ouverture du site permanent pour le Musée de société des Deux-Rives.



Séances du conseil municipal

Télédiffusion en direct
TVCOGECO câble 13

17 mars
19 h 21 avril
12 mai



Congé pascal

En raison du congé de Pâques, tous les bureaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield **seront fermés : le Vendredi saint 10 avril et le lundi de Pâques 13 avril.**

Ce congé n'affecte pas les opérations des services d'urgence du Service de sécurité incendie et du Service de l'environnement et des travaux publics.



Tirage

M. Michel Giroux, résident du quartier Robert-Cauchon, est le gagnant d'une montre à l'effigie de la Ville (coupon de participation dans le bulletin du mois de novembre) et M. Denis Lapointe, maire.

Collecte des ordures ménagères et du recyclage



AUCUN CHANGEMENT

Coupon de participation



La Ville de Salaberry-de-Valleyfield est heureuse de vous offrir la chance de gagner un cadeau surprise. Pour être admissible au concours, vous devez répondre à une question (la réponse se trouve dans le présent bulletin).

Quel est le nom de l'organisme qui ouvrira son site permanent en 2009?

Nom : _____ Tél.: _____

Vous pouvez déposer votre coupon de participation aux endroits suivants :

- Hôtel de Ville
- Point de service
- 61, rue Sainte-Cécile
- 4949, boulevard Hébert

Date limite de remise des coupons de participation : **le 18 mars 2009**

UN SEUL COUPON PAR PERSONNE EST ACCEPTÉ

Mariages et unions civiles

Le maire et les conseillers municipaux sont autorisés à célébrer des mariages sur le territoire de la Ville, et ce, tant qu'ils occuperont leurs fonctions respectives de maire et de conseillers. Deux salles sont à la disposition des futurs époux : **la Salle du conseil à l'hôtel de ville et celle de la Cour municipale située au 29, rue Fabre**. Les époux peuvent aussi choisir l'endroit de leur choix à condition que le lieu respecte le caractère solennel de la cérémonie, qu'il soit aménagé à cette fin et qu'il soit approuvé par le célébrant.

Les personnes qui désirent être mariées par un élu municipal doivent fournir divers documents selon leur état civil et il est préférable de faire les démarches quelques mois avant la date prévue.



Affiche « À VENDRE »

Vous désirez vendre votre auto et vous installez une affiche dans votre véhicule à cet effet?

L'article 7.17 du règlement 995 stipule : « Il est défendu de laisser stationner son véhicule dans une rue ou dans un parc de stationnement dans le but de le vendre ou de l'échanger ».

Il est donc recommandé d'enlever l'affiche « Auto à vendre » lorsque l'automobile est stationnée dans une rue ou dans un parc de stationnement si vous ne voulez pas avoir de contravention.



Information
Cour municipale
450 370-4810

Modifications aux habitudes de déneigement

La Ville se doit de déneiger les rues et les trottoirs sur tout son territoire. Environ 300 kilomètres de rues doivent être praticables à la circulation. Le déblaiement des trottoirs doit être aussi effectué pour offrir une sécurité à tous les piétons.

Épandage d'abrasifs

Plusieurs études démontrent que le sel de voirie peut être épandu durant une chute de neige avant même que les chasse-neige ne fassent leur travail. Le sel pénètre alors jusqu'au pavage et forme une saumure qui facilitera le déblaiement. Le but du sel de route est de rendre la chaussée moins glissante et non de faire fondre la neige.

Déneigement

L'enlèvement de la neige engendre des coûts élevés et occasionne une pollution générée par les carburants utilisés par les équipements. C'est pourquoi, la Ville entend ne plus charger et transporter autant de neige inutilement, s'il y

a de la place en bordure des rues ou sur les terrains. Lors des travaux de ramassage habituel, il est possible que celle-ci soit soufflée en bordure ou sur les terrains au lieu d'être chargée dans des camions.

Contraventions pour nuisance

Il ne sera pas toléré que les gens poussent la neige dans la rue. En vertu du Règlement 112, article 24 concernant les nuisances, des patrouilleurs sillonneront les rues afin de vérifier s'il y a de la neige poussée dans la rue. Le cas échéant, ils pourront émettre des contraventions variant de 20 \$ à 500 \$ puisque cette pratique nuit à la sécurité publique et engendre des coûts d'opération supplémentaires pour la Ville.

Ces nouvelles habitudes devraient faire économiser temps et argent, en plus de réduire l'émission de gaz à effet de serre causés par les fréquents allers et retours des camions aux dépôts de neige usée. Rappelons que la collaboration de chacun est essentielle pour le bon fonctionnement des opérations de déneigement.



Quand écologie rime avec économie... et confort!

« ... ma vitre est un jardin de givre... », disait Nelligan dans son célèbre poème. Si la vitre d'Émile Nelligan était gelée, c'est peut-être que son isolation contre le froid faisait défaut!

La mauvaise isolation de nos logis entraîne plus souvent qu'autrement une facture d'électricité, de mazout, de gaz ou autre plutôt « salée » en hiver... Saviez-vous qu'au Québec, il existe un programme gouvernemental de l'Agence de l'efficacité énergétique qui offre un service gratuit, bon pour votre portefeuille, pour votre confort et pour l'environnement?

Si vous êtes propriétaire ou locataire et que vous payez une facture de chauffage à votre nom, sachez que vous pouvez profiter de ce service gratuit en efficacité énergétique.



Éconologis est un programme saisonnier offert aux ménages à faible revenu. Il fournit des conseils personnalisés et des produits liés à l'efficacité énergétique à la maison, peu importe la source d'énergie utilisée.

À Salaberry-de-Valleyfield, le programme **Éconologis** en est à sa 9^e saison. **Nature-Action Québec** est l'organisme environnemental responsable du programme en Montérégie et le numéro, sans frais, est le **1 800 214 1214, poste 1**. Vous pourrez obtenir tous les renseignements et les critères d'admissibilité demandés, planifier un rendez-vous afin d'économiser de l'énergie, des dollars et améliorer votre confort.



Le programme s'effectue sous forme de visite à domicile et inclut deux volets.

Premier volet

Il consiste en des conseils personnalisés qui sont donnés au client visité, ce qui permet de corriger certaines habitudes de consommation... et de diminuer la facture!

De plus, lors de cette visite, une partie technique est offerte (toujours gratuitement), qui consiste en l'installation de nombreux accessoires éconergétiques. Par exemple, cela peut être un coupe-froid installé dans la porte d'entrée, un plastique dans une fenêtre, une pomme de douche à débit réduit, des ampoules fluorescentes compactes installées, etc.



Deuxième volet

Celui-ci offre la possibilité, lors d'une deuxième visite, de faire changer gratuitement les vieux thermostats pour des thermostats électroniques, peu importe la source de chauffage (mazout, gaz, électricité). Certaines conditions s'appliquent.

Ce programme étant entièrement gratuit, il ne s'adresse donc qu'à des personnes à faible revenu. Pour être admissible, le client doit payer une facture de chauffage à son nom et n'avoir jamais reçu ce service durant les cinq dernières années à l'adresse visitée.

Pour en savoir plus sur le programme **Éconologis**, vous pouvez également consulter le site de l'Agence de l'efficacité énergétique au www.econologis.qc.ca ou aller sur le site de Nature-Action Québec au www.nature-action.qc.ca.



Information
Environnement
et travaux publics
450 370-4820

Un nouveau règlement

Afin d'assurer un milieu de vie sécuritaire aux citoyens, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté en décembre 2008, un nouveau Règlement 173 concernant la prévention des incendies. Ce règlement vise à harmoniser les anciens règlements municipaux sur le territoire et s'applique à tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, institutionnels, industriels et autres.

Saviez-vous que près de 30 % des incendies majeurs au Québec sont causés par une défaillance ou une défectuosité de nature électrique ou mécanique?

Afin de réduire les risques d'incendie causés, entre autres, par une défaillance ou une défectuosité de nature électrique ou mécanique, les éléments suivants doivent être respectés :

- Les cordons amovibles et d'alimentation électriques doivent être homologués CSA. Ceux-ci ne doivent pas être utilisés de façon permanente et être dissimulés sous un tapis ou recouvert de matériaux. De plus, ils ne peuvent être fixés à la structure du bâtiment.
- Les prises électriques ne doivent pas être surchargées et une plaque murale doit être fixée sur lesdites prises électriques.



PROBLÈME

Les prises multiples utilisées en permanence peuvent surcharger le circuit et provoquer une surchauffe.



SOLUTION

Utilisez une barre d'alimentation avec un protecteur de surcharge intégré. Cela n'étant qu'une solution temporaire, augmentez la capacité de l'installation au besoin.



- Tout cordon amovible ou cordon d'alimentation ne peut passer au travers d'un mur, d'un plafond, d'une ouverture de porte ou d'une fenêtre, ni être coincé sous des meubles. Dans un passage piétonnier et moyen d'évacuation (sortie), le cordon amovible doit être muni d'une protection rigide adéquate.
- Toute boîte de sortie, d'interrupteur ou de jonction doit être munie d'un couvercle approprié ou d'un socle d'appareil d'éclairage selon le cas.
- Le panneau électrique doit être accessible et libre de tout entreposage. Un dégagement d'au moins un (1) mètre est requis.
- Lors de travaux sur un cordon amovible ou un cordon d'alimentation, tout joint doit être installé dans une boîte prévue à cet effet, ne doit pas être intégré dans le plâtre, le ciment ou tout autre matériau de finition et doit avoir une protection contre l'endommagement afin d'éviter l'échauffement de ce dernier.



Information

Sécurité incendie

securiteincendie@ville.valleyfield.qc.ca

450 370-4750

Pour réchauffer votre hiver

La bibliothèque Armand-Frappier réchauffera votre hiver grâce à une pléiade d'activités et à son personnel dévoué qui vous attend avec plus de 150 000 documents dont des romans, des livres de référence, des DVD, des partitions musicales, des CD musique, des romans en gros caractères, des romans anglais ainsi que des milliers de bandes dessinées dont certaines sont en espagnol et en anglais.

Semaine de relâche

Ne manquez pas nos activités en **page 18**.

200 photos pour découvrir votre région

Exposition « Vélo-Culture-Découverte » présentée du **10 au 24 mars** par la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Vivre mince, gourmand et en santé!

Conférence de l'auteur de *Vivre mince, gourmand et en santé*, Romain Gagnon, mercredi le **25 mars à 19 h**.

Entrée libre. Réservation obligatoire.



Heure du conte - spécial Pâques

Samedi 4 avril à 10 h 30 et 13 h 30

Entrée libre. Réservation obligatoire.

L'énigme Champlain

Conférence de Jacques Lacoursière, historien

Mardi 21 avril à 19 h 30

à la succursale de Saint-Timothée

4949, boulevard Hébert

Salle Lucien Leboeuf

Organisée conjointement avec la Société d'histoire et de généalogie de Salaberry.

Entrée libre.



Horaire de Pâques

Bibliothèque Armand-Frappier

80, rue Saint-Thomas

450 370-4860

biblio.a.frappier@colval.qc.ca

Vendredi saint - 10 avril : 10 h à 18 h

Samedi saint - 11 avril : 10 h à 16 h

Pâques - 12 avril : FERMÉ

Lundi de Pâques - 13 avril : FERMÉ

Succursale Saint-Timothée

4949, boulevard Hébert

450 371-6854

biblio.a.frappier@colval.qc.ca

Vendredi saint - 10 avril : 12 h à 18 h

Samedi saint - 11 avril : FERMÉ

Pâques - 12 avril : FERMÉ

Lundi de Pâques - 13 avril : FERMÉ



Patinage libre à l'intérieur

Aréna Salaberry

158, rue Nicholson

Période : Jusqu'au 2 avril

Horaire : Mardi et jeudi

13 h 30 à 14 h 30

Coût : 2 \$ (gratuit avec
carte du citoyen)

Aréna du Centre civique

84, rue Marquette

Période : Jusqu'au 8 avril

Horaire : Lundi, mercredi et
vendredi

13 h 30 à 14 h 30

Dimanche

13 h 30 à 16 h

Coût : 2 \$ (gratuit avec
carte du citoyen)

Journées spéciales

Dates : 2, 6 et 20 mars

13 h à 16 h

4 mars

13 h 30 à 16 h 30

Coût : Gratuit avec la carte
du citoyen

Info : Centres sportifs de
Salaberry-de-Valleyfield
450 371-6624

[www.centressportifs
valleyfield.com](http://www.centressportifs
valleyfield.com)

Centre sportif et culturel

4949, boulevard Hébert

Journées spéciales

Dates : 2, 4 et 6 mars

10 h à 12 h

3 et 5 mars

12 h 30 à 16 h

Coût : Gratuit

Hockey libre

Centre sportif et culturel

4949, boulevard Hébert

Période : Jusqu'au 1^{er} avril

Horaire : Lundi et mercredi

15 h 30 à 17 h

Coût : 10 \$

(5 \$ avec carte du citoyen)

Journées spéciales

Dates : 2 mars

13 h à 15 h

3 mars

10 h à 12 h

4 mars

14 h à 16 h

*Les journées spéciales et
l'horaire régulier peuvent
être soumis à des change-
ments sans préavis.*



Baignade libre

Horaire régulier (jusqu'au 6 juin)

Mardi

14 h à 15 h 30

Mercredi

14 h à 15 h 15

Vendredi

14 h à 15 h 30

Samedi

13 h 30 à 15 h 30

Les enfants de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'une personne responsable de 15 ans et plus.

Outre ces heures offertes par la Ville, la Cité des Arts et des Sports vous propose plusieurs autres périodes de baignade libre au prix régulier.

Journées spéciales (13 h à 16 h)

Dates : 2 au 6 mars

20 mars

9, 10 et 13 avril

8, 18 et 29 mai

Coût : 1,70 \$ enfant

(2 à 16 ans)

2,85 \$ étudiant

(17 ans et + avec carte)

3,90 \$ (17 ans et +)

Gratuit sur présentation de la carte du citoyen

Lieu : Cité des Arts et des

Sports

100, rue Saint-Thomas

Info : 450 373-6573 ou

450 373-8050



34 organismes déménagent

Un grand déménagement pour affronter l'avenir!

De décembre 2008 à février 2009, ce sont 34 organismes qui auront été touchés par le grand déménagement. Un seul but : permettre à la Ville de leur offrir des locaux adéquats pour que perdurent l'excellence des activités et des services offerts par les bénévoles campivallensiens.

Merci à tous ceux et celles qui ont fait de cette importante opération un succès!

Centre Garneau

28, rue Saint-Paul

- Association québécoise des droits des retraités (AQDR)
- Association coopérative d'économie familiale du Haut Saint-Laurent (ACEF)
- Bébé Layette
- Centre des petits moussaillons
- Club d'échecs de Valleyfield
- Club Optimiste de Valleyfield
- Crivert
- Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ)
- Olympiques spéciaux Québec - Suroît
- Partenaires pour la Revitalisation des Anciens Quartiers (PRAQ)
- Zone d'intervention prioritaire Haut Saint-Laurent (ZIP)
- Cercle paroissial des loisirs Saint-Eugène

Chalet du Parc des Iles de Saint-Timothée

240, rue Saint-Laurent

- Anim'Action
- Québec en forme



Édifice Jean-Baptiste-Séguin (ancienne Caisse Desjardins Saint-Esprit)

80, rue Académie

- Office municipal d'habitation
- Centre de développement, d'innovation et de transfert technologique (CEDITT)



**Édifice Raphaël-Barrette
(ancienne Caisse Desjardins
Sacré-Cœur)**

222, rue Alphonse-Desjardins

- Ambulance St-Jean brigade 1191 division thérapie canine
- Amis de la chanson
- Association de soccer de Valleyfield
- Big Band du Suroît
- Cercle des fermières Notre-Dame de Bellelive
- Cercle des fermières Sainte-Cécile
- Chœur Joyeux
- Chœur Les Gondoliers
- Chorale populaire Le Menuet
- Fondation cardio-vasculaire de Valleyfield et du Suroît
- Harmonie de Salaberry-de-Valleyfield
- Ligue de sacs de sable Impro
- Ligue de sacs de sable Saint-Augustin
- Société d'histoire et de généalogie de Salaberry
- Syndicat des cols blancs
- Syndicat des pompiers



**Édifice Jacques-Viau
(ancienne Caisse Desjardins
Saint-Eugène)**

479, rue Hébert

- Service récréatif et communautaire (au cours du printemps 2009)
- Guilde des tisserands



Inscription

Activités d'été

Balle molle féminine, baseball, gymnastique, kayak d'eau vive, soccer et tennis.

Horaire

27 et 28 mars : 16 h à 20 h

29 mars : 10 h à 13 h

Lieu : Centre Valleyfield
50, rue Dufferin

Info : Service récréatif et
communautaire
450 370-4390

**Camps de jour d'été et
terrains de jeux**

Horaire

7 mai : 16 h à 20 h

8 mai : 16 h à 20 h

9 mai : 10 h à 12 h 30

Lieu : Centre sportif
et culturel
4949, boulevard Hébert

Info : Anim'Action
450 370-4315

Relâche scolaire

La Relâche scolaire 2009 s'annonce remplie de sourires et d'action grâce à une foule d'activités préparées par Anim'Action et ses partenaires, dont le PRAQ, en collaboration avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

À vos tuques, prêt, partez...

Activités extérieures et sorties pour tous

2 mars : Super fête d'ouverture
au Parc régional des îles

3 mars : La Récréathèque

4 mars : Glissades sur tube
au Mont Avila

5 mars : Base de plein air
Les Cèdres

6 mars : Mégafête au parc
Salaberry

Coût : Selon les activités

Info : Anim'Action
450 370-4315
(réservation obligatoire
sauf les 2 et 6 mars)

Semaine des Arts

Bricolage, caricature, confection de chocolat, décoration de sac école, gouache, marbre et argile, mosaïque, scrapbooking, l'art et l'histoire de Salaberry-de-Valleyfield

Dates : 3, 4 et 5 mars

Coût : Selon les activités

Info : PRAQ 450 370-4387

**Inscription et paiement à l'avance
au 75, rue Saint-Jean-Baptiste**

Bibliothèque

2 mars : « À la recherche de tes ancêtres »

3 mars : « Miss Lili auditionne pour un court métrage »

4 mars : Heure du conte

5 mars : Activité d'astronomie

Coût : Gratuit

Info : 450 370-4860
(réservation obligatoire)

**Baignade, patinage
et hockey**

**Consultez l'horaire
aux pages 14-15**

Camp de jour « Le carnaval de la relâche scolaire »

Temps plein ou partiel

2 mars : Super fête d'ouverture
au Parc régional des îles

3 mars : Fort des îles

4 mars : Glissades sur tube
au Mont Avila

5 mars : Olympiades d'hiver et
bal du carnaval

6 mars : Escalade intérieure et
mégafête au parc Salaberry

Coût : 2, 3 et 5 mars - 25 \$ / jour

4 mars - 40 \$ / jour

6 mars - 30 \$ / jour

5 jours / 135 \$

Info : Anim'Action

450 370-4315



Quoi de neuf ...

Construction d'un chalet au parc Salaberry

Avez-vous remarqué le nouveau chalet au parc Salaberry? Un endroit où vous pourrez chausser vos patins et vous réchauffer...



Bancs pour abribus

Installation de bancs aux abribus situés sur la rue Saint-Thomas (près du Collège) et sur la rue Dufferin (face au Zellers).



Le bulletin municipal est également en mode consultation sur notre site Internet sous la rubrique « Vivre / Bulletins municipaux » de la page d'accueil à l'adresse suivante :

www.ville.valleyfield.qc.ca

Profitez de votre visite sur le site pour nous transmettre vos commentaires et suggestions ou encore en composant le **450 370-4770**, poste 4856.

Dates d'échéance des taxes municipales

Trois versements égaux

1^{er} versement

Payable au plus tard le
1^{er} mars 2009

2^e versement

Payable au plus tard le
1^{er} juin 2009

3^e versement

Payable au plus tard le
1^{er} septembre 2009

Abris d'autos temporaires

L'installation des abris d'autos temporaires est permise jusqu'au **1^{er} mai 2009**.

Stationnement de nuit

Le stationnement de nuit est interdit jusqu'au **1^{er} avril 2009** sur tout le territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Cartouche

Coordination : Danielle Prieur

Rédaction : Ginette Hébert
Michel Vallée

Recherche : Ginette Hébert
Sylvie Péladeau
Michel Vallée

Graphisme : EurêkArt

Impression : Imprimerie Art Sélect

Distribution : Journal Le Soleil

Tirage : 20 000 copies

L'impression du bulletin est effectuée sur du papier recyclé.



Une brise de nouveautés souffle sur la ville...



Appels d'offres et approvisionnements	450 370-4824
Bibliothèque Armand-Frappier	450 370-4860
- succursale Saint-Timothée	450 371-6854
Cabinet du maire	450 370-4819
Communications	450 370-4875
Contentieux	450 370-4304
Cour municipale	450 370-4810
Développement	450 370-4800
Direction générale	450 370-4800
Eau et environnement	450 370-4839
Évaluation (taxation) et facturation	450 370-4333
Greffé	450 370-4304
Ingénierie	450 370-4844
Paiement des fournisseurs	450 370-4323
Perception des taxes	450 370-4330
Point de service	450 371-4001
Ressources humaines	450 370-4805
Sécurité incendie	450 370-4750
Service récréatif et communautaire	450 370-4390
Travaux publics	450 370-4820
(bris d'aqueduc, collecte des ordures ménagères, recyclage, animaux nuisibles, errants ou morts, licence de chien)	
Urbanisme et permis	450 370-4310
(construction, rénovation, piscine et abri d'auto)	
Information générale	450 370-4300



www.ville.valleyfield.qc.ca

Sûreté du Québec (police) 310-4141

Urgence et ambulance 9-1-1

Publié par l'Unité des communications

